

Cadre réservé au visa de CONSUEL

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Etablie au titre de l'arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

Cachet de l'installateur



L'apposition du visa par CONSUEL a pour objet de confirmer l'affirmation de l'installateur qu'il a, sous sa seule responsabilité, procédé à l'autocontrôle de l'ouvrage en s'assurant que les modules installés sur le chantier correspondent au certificat joint à cette attestation.

Accréditation COFRAC de CONSUEL : N°3-069

L'installateur ci-dessous soussigné

Nom : _____

Adresse : _____
rue

Code postal _____ Commune _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Télécopie : _____

@ mail : _____

Chantier

Nom du Client : _____

Adresse : _____
rue

Code postal _____ Commune _____

Activité : Habitation Agricole _____
autre

Nombre de modules : _____

Contrat d'accès au réseau n° _____

Contrat d'achat n° _____

- Atteste que l'installation respecte les dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques. Les modules installés sur le chantier indiqué ci-dessus sont bien en totalité ceux pour lesquels le certificat joint a été établi ;
- Accepte les conditions de délivrance du visa de CONSUEL¹ applicables au jour de signature de la présente attestation ;
- Atteste avoir pris connaissance que le visa de cette attestation peut être préalablement conditionné à un contrôle aléatoire sur site portant sur un échantillon des panneaux photovoltaïques pour vérifier l'adéquation des modules avec les caractéristiques du certificat ;
- S'engage à adresser au moins 15 jours avant le début des travaux sur chantier cette attestation et le certificat à CONSUEL.

Date : _____

Nom du soussigné : _____

Signature

Adresser _____
• cette attestation
• le certificat mentionné à l'article 2 de l'arrêté du 7 janvier 2013
• un règlement de 35,88 € TTC (30 € HT)¹ _____ à _____

CONSUEL Service « AT PV »
6/8 Espace Henry Vallée
CS 60615
69007 Lyon Cedex 07

¹ voir document réf. SC 116 communiqué sur demande ou accessible sur www.consuel.com